

Déclaration préalable de la CFDT-VNF au CSA Central du 18 décembre 2025

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs de la direction,
Membres du CSA Central,

Budget, moyens et trajectoire de l'établissement

Le CSA Central qui nous réunit aujourd'hui s'inscrit dans un contexte particulièrement lourd pour les personnels de VNF.

L'épisode du Conseil d'administration (CA) du 8 décembre dernier a marqué un tournant dans une action déterminée menée par **la CFDT-VNF** grâce à la mobilisation massive de ses adhérents et sympathisants. **Le CA n'a pas pu se tenir et le budget 2026 mortifère présenté n'a pas pu être adopté en l'état.** Nous remercions une nouvelle fois chaleureusement toutes celles et ceux qui ont pu se mobiliser aussi rapidement en venant parfois de loin. Leur action et leur détermination dans le respect des biens et des personnes ont payé. Cette mobilisation a fait raisonner le mécontentement des personnels de VNF aux oreilles des administrateurs et des tutelles.

Ce résultat n'est ni anecdotique ni symbolique. Il traduit un rejet clair d'une trajectoire budgétaire qui prévoyait une nouvelle fois de faire porter l'ajustement financier sur les personnels et sur les missions de service public, en totale contradiction avec les engagements de l'État inscrits dans le **Contrat d'Objectifs et de Performance (COP)**.

Pour mémoire, après les 38 suppressions d'ETPT en 2025, ce sont 40 ETPT supplémentaires qui étaient programmés en 2026. **Soit 78 emplois supprimés en deux ans, alors même que le COP garantissait la stabilisation des effectifs jusqu'en 2026 inclus.** Cette orientation est inacceptable et profondément déstabilisante pour un établissement déjà sous tension.

La CFDT-VNF rappelle que ce projet de budget reposait sur :

- une **baisse artificielle de la masse salariale**, rendue possible uniquement par la suppression d'emplois ;
- une **mise en réserve de 7 M€ sur fonds propres**, venant pénaliser directement les priorités opérationnelles ;
- des **investissements notoirement insuffisants**, alors que les besoins sont parfaitement documentés, notamment par la Cour des comptes ;
- une conduite des réorganisations Acte I et Acte II à un rythme incompatible avec les moyens humains, financiers et logistiques réellement disponibles.

La mobilisation du 8 décembre a permis d'obtenir des engagements écrits et oraux de la direction générale, en présence des tutelles, sur le calendrier et les modalités des réorganisations, le respect du dialogue social et la recherche d'une obligation de résultat sur les accords de mobilité. **Ces engagements constituent un premier point d'appui important, mais ils ne sauraient suffire sans garanties budgétaires claires et sans la**

finalisation de l'Accord Mobilité Géographique (AMG) et l'Accord Mobilité Fonctionnelle (AMF) en cours de négociations avec les organisations syndicales.

Or, à ce stade, **de nombreuses questions majeures demeurent sans réponse.**

Un nouveau Conseil d'administration devrait être reconvoqué le **23 décembre**, ou dans les jours suivants, à la lumière soit de l'adoption du **PLF 2026**, soit de la mise en œuvre d'une **loi spéciale**. Dans ce cadre, **la CFDT-VNF** s'interroge :

- Quels seront **les moyens réels alloués à VNF** dans ce nouveau cadre budgétaire ?
- Le **respect du COP** sera-t-il enfin garanti, notamment sur les plafonds d'emplois ?
- Les suppressions d'**ETPT** seront-elles maintenues, reportées ou annulées ?
- Quel sera le **contenu exact du budget retravaillé** soumis aux administrateurs ?
- Quelles marges de manœuvre réelles pour financer la sécurité des ouvrages, la maintenance, la régénération du réseau et la modernisation attendue ?
- Quelles conséquences concrètes sur le calendrier et les objectifs des Actes I et II si les moyens ne sont pas au rendez-vous ?
- Quelle suite donnez-vous aux dernières revendications en cours d'arbitrage sur l'accord AMG et quel contenu prévoyez-vous d'inscrire dans l'accord AMF notamment pour valoriser les mobilités fonctionnelles ?

La CFDT-VNF le réaffirme avec force : **à l'impossible, nul n'est tenu.** Les personnels ont déjà trop donné. On ne peut pas exiger toujours plus avec toujours moins, tout en prétendant conduire des transformations structurelles lourdes et préserver la qualité du service public fluvial.

Le CSA Central doit être pleinement éclairé sur ces enjeux. Il ne peut être réduit à une chambre d'enregistrement de décisions conditionnées par des arbitrages budgétaires encore inconnus ou incertains. **La CFDT-VNF** attend de la direction générale une **transparence totale** sur les scénarios budgétaires envisagés, leurs impacts RH et organisationnels, et les lignes rouges qui devront être posées face aux tutelles.

Politique de rémunération : des avancées obtenues par la mobilisation et les propositions de la CFDT-VNF

La CFDT-VNF souhaite également rappeler, dans un esprit à la fois responsable et constructif, que les avancées présentées aujourd'hui en matière de rémunération et d'avantages sociaux ne sont pas le fruit du hasard.

Elles résultent, pour une très large part, de **propositions portées et défendues par la CFDT-VNF**, souvent obtenues en marge ou à l'issue de négociations complexes, notamment lors des discussions sur le RIVE.

Ainsi, **la CFDT-VNF** se félicite d'avoir contribué de manière déterminante à :

- **l'obtention et le rappel des 1 300 € au titre du triennal pour les personnels CEED et TSDD ;**
- **la revalorisation de 250 € de l'IFSE pour les agents de catégorie C ;**
- **l'augmentation en plus de la revalorisation triennale de l'IFSE des catégories B à hauteur de 250 € par an sur 3 ans ;**

- l'obtention d'une revalorisation à hauteur de 13 % pour la prime de rendement des OPA, générant un abondement de 50 000 € à l'enveloppe initiale conformément au taux retenu au sein du ministère mais initialement non appliqué à VNF qui le limitait à 12,6% ;
- l'attribution d'enveloppes complémentaires CIA et CA, permettant une reconnaissance plus juste de l'engagement des agents ;
- la mise en place du complément annuel pour les CDD publics de plus d'un an ;
- la mise en œuvre des titres restaurant, aboutissant dès cette année à une harmonisation avec le montant alloué aux salariés de droit privé comme la CFDT-VNF s'y était engagée ;
- la revalorisation de 10 € de l'action de fin d'année mise en place par le CLAS pour tous les agents publics ;
- la compensation du dispositif d'intéressement et sa pérennisation pour les trois prochaines années, issue, là encore, d'une proposition et d'une revendication de la CFDT-VNF.

Ces avancées sont réelles et concrètes. Elles améliorent le quotidien des personnels et participent à une reconnaissance indispensable de leur engagement. La CFDT-VNF s'en félicite avec fierté mais sans triomphalisme, consciente que ces mesures restent insuffisantes au regard des pertes de pouvoir d'achat cumulées et des contraintes croissantes qui pèsent sur les personnels.

Elles démontrent toutefois une chose essentielle : lorsque le dialogue social est réel et que les propositions syndicales sont prises en compte, des progrès sont possibles. Elles confirment aussi la place centrale de la CFDT-VNF comme organisation force de propositions, responsable et déterminée à défendre les intérêts collectifs des personnels.

Pour autant, ces avancées salariales et sociales ne sauraient servir de contrepartie implicite à des reculs sur les effectifs, les missions ou les conditions de travail. Il n'y aura pas, pour la CFDT-VNF, de compensation possible entre reconnaissance individuelle et affaiblissement structurel de l'établissement.

La CFDT-VNF restera pleinement mobilisée, au CSA Central comme dans toutes les instances, pour que les engagements pris soient tenus, que les moyens soient au rendez-vous et que l'avenir de VNF ne soit ni sacrifié, ni construit contre ses personnels.

Dans l'attente de vos réponses, nous vous remercions pour votre attention.

Les représentants CFDT-VNF au CSA Central



